

Formation Habilitation Sécurité Niveau 2 RECYCLAGE (A.N.F.A.S.)

Personnes concernées

- ✓ Toute personne responsable de l'exécution d'un travail sur un site adhérent à la démarche.

Objectif

A l'issue de la formation, la stagiaire sera capable de :

- ✓ Vérifier ses acquis sur le contexte particulier de son activité,
- ✓ Garder conscience de sa responsabilité en tant que personnel d'encadrement des entreprises extérieures intervenant sur sites industriels,
- ✓ Suivre l'évolution du cadre réglementaire et de la jurisprudence relative aux obligations de sécurité, notamment dans les situations de coactivité,
- ✓ Vérifier sa maîtrise de l'évaluation des risques en situation de coactivité, de l'élaboration du plan de prévention et des procédures associées,
- ✓ Témoigner de l'application des procédures de prévention et de protection,
- ✓ Renforcer sa culture sécurité.

Parcours pédagogique

1 – Préambule

- ❖ Nécessité de la formation pour accéder aux sites et spécificité de la formation Niveau 2 par rapport au niveau 1,
- ❖ Organisation pratique de la formation

Nota : une étude de cas sert de « fil rouge » au travers de la formation et permet de présenter les différents sujets.

2 – Contexte et enjeux de la sécurité.

Lors d'une évaluation individuelle des connaissances, les rappels suivants sont réalisés :

- ❖ Le taux de fréquence et le taux de gravité
- ❖ Les statistiques nationales et régionales, et par branches d'activité

3 – Evaluation des risques et définition des mesures de prévention / protection

- ❖ Identifier des risques et les moyens de prévention,
- ❖ Rappeler la méthodologie d'analyse de risques,
- ❖ Réalisation de l'évaluation des risques complète.

Les risques suivants, les moyens de prévention et équipements de protection associés (EPC et EPI) ainsi que les habilitations nécessaires sont détaillés selon les résultats de l'évaluation des connaissances et au travers de l'étude de cas : Circulation et accès aux sites – Risque chimique – Amiante – Incendie/Explosion (y compris présentation ATEX) - Utilités (azote, vapeur, autres gaz, air comprimé, etc.) – Electricité - Risques machines -



**Durée : 2 journées
(14 heures)**

Pré requis : Maîtrise orale et écrite de la langue française. Habilitation sécurité niveau 2 en cours de validité

Méthode pédagogique

- ✓ Méthodes inductives, participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées.
- ✓ Echange d'expérience favorisant la prise de conscience de l'utilité de l'analyse des risques notamment dans le cadre de l'interactivité.
- ✓ Mise en situation à travers des cas concrets vécus par les stagiaires.
- ✓ Mise en situation à l'aide d'une étude de cas afin que les stagiaires mettent en pratique les principes de l'analyse des risques.

Formation Habilitation Sécurité Niveau 2 RECYCLAGE (A.N.F.A.S.)



FORMATION

Durée : 2 journées
(14 heures)

Moyens pédagogiques

- Matériel de démonstration comprenant : équipements de protection individuelle, appareils de mesures et extincteurs,

Documentation utilisée couramment dans les principales entreprises de la région,

Supports vidéo,

1 mémento Sécurité N1 N2 ANFAS.

La formation est assurée par des formateurs assurant des missions techniques auprès des entreprises et formés régulièrement.

Validation : une attestation de stage est remise à chaque participant

Risque thermique (travaux à proximité de points chaud/froid) – Bruit ; vibrations – Travaux en hauteur – Manutention mécanique/Levage – Manutention manuelle – Travaux en espaces confinés – Désordre – Travaux de fouilles et à proximité de réseaux et canalisation – Pression et nettoyage haute pression – Rayonnements ionisants et non ionisants – Sablage – Risque biologique et légionnelles – Travaux à proximité de voies ferrées – Risque de noyade (voies d'eau, bassins, ...)

4 – Rappels et évolutions réglementaires

Le contexte réglementaire :

- ❖ Les principes généraux de la prévention,
- ❖ L'évaluation des risques et le document unique,
- ❖ La réglementation relative à l'intervention des EE :
 - ✓ L'inspection commune préalable
 - ✓ Le plan de prévention et sa rédaction
 - ✓ Les autorisations de travail, permis associés et leurs rédactions
 - ✓ Les consignes et modes opératoires, notamment la consignation/déconsignation
- ❖ Les différences entre le PPSPS et le plan de prévention,
- ❖ Evolutions réglementaires en lien avec les interventions des entreprises extérieures.

Etude(s) de cas : rédaction complète d'un plan de prévention et d'une autorisation de travail avec participation et mise en situation ou jeu de rôles.

5 – Responsabilité pénale

- ❖ La responsabilité en fonction des niveaux hiérarchiques,
- ❖ La délégation de pouvoirs,
- ❖ Les principaux délits,
- ❖ Les sanctions,
- ❖ Les jurisprudences.

6 – Techniques de gestion de la sécurité

Détail des outils pour remplir son rôle et ses missions :

- ❖ Informer le personnel intervenant,
- ❖ Vérifier la mise en œuvre des moyens de prévention des EU et EE,
- ❖ Etre réactif à tout changement de la situation de travail (situation dégradée)
- ❖ Savoir réagir face au droit de retrait devant danger grave et imminent,
- ❖ Techniques d'animation de flash sécurité, causerie,
- ❖ Pédagogie de présentation d'un plan de prévention,
- ❖ Techniques de redite et de reformulation,
- ❖ Techniques de sensibilisation sur le port des EPI.

7 – Conclusion

- ❖ Rappel de l'importance du rôle d'encadrement du N2 et de son implication dans l'évaluation des risques
- ❖ Rappel de son devoir d'exemplarité, l'importance du comportement individuel et du savoir être

Règle d'or : « Pas d'autorisation écrite, pas de travail »

8 – Test d'évaluation (QCM et questions ouvertes) et bilan .